
ICANN85 | Semaine de préparation – Révision des révisions : une mise à jour
Lundi 23 février 2026 – 20h00 à 21h30 IST

YVETTE GUIGNEAUX

Bienvenue à tous ceux qui sont en train de se joindre à la réunion. Nous allons commencer dans un petit instant. Merci. Bien, je crois que tout le monde est là. Nous allons commencer. Veuillez lancer l'enregistrement. Bonjour à tous. Bienvenue à la séance de préparation de l'ICANN 85 – Révision des révisions. Aujourd'hui, nous sommes le lundi 23 février, il est 14 h 30 UTC. Je m'appelle Yvette Guigneaux et Daniela Chomikova et moi-même, nous sommes les responsables de la participation pour cette séance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et régie par le code de conduite des participants à la communauté de l'ICANN, les normes de conduite et la politique anti-harcèlement de la communauté ICANN.

Veuillez respecter les directives suivantes pour participer à cette séance. Je les publierai également dans le chat. Au cours de cette séance, seules les questions soumises dans la section Questions et réponses seront lues à haute voix. L'interprétation pour cette séance comprendra l'anglais, le français, l'espagnol. Seules les questions postées dans la section Q&A seront lues à haute voix au cours de cette séance. Si le temps le permet, lorsque le président de la séance le demandera.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Si vous souhaitez prendre la parole pendant cette séance, levez la main dans Zoom. Indiquez votre nom, la langue dans laquelle vous allez parler si vous ne parlez pas l'anglais et parlez à un rythme modéré. J'en ai terminé. Je vais maintenant donner la parole à Avri Doria. Avri, vous avez la parole.

AVRI DORIA

Merci. Merci à tous. Je vous souhaite la bienvenue au nom de ma coprésidente, au nom de Manal et au nom de Chris aussi, et au nom du personnel qui nous soutient à travers ce travail depuis le début. Alors je vais commencer. Nous sommes ici pour faire une présentation sur la révision des révisions. Première diapositive. Donc, nous sommes en train de faire la révision des révisions. Ces deux premières diapositives, je pense que vous les avez déjà vues. Si vous êtes nouveau, si c'est votre première présentation sur ce thème, ce sera utile.

Donc, nous sommes ici pour parler du travail réalisé dans la révision des révisions dans le groupe intercommunautaire qui est responsable de travailler sur les statuts de l'ICANN en tant que système global, y compris leur mise en œuvre, et proposer un système actualisé de révision.

Donc jusqu'à maintenant, nous avons eu 19 réunions. Nous nous réunissons chaque semaine et le coprésident et le personnel qui nous guident participent à ces réunions hebdomadaires. Nous sommes très actifs. Notre situation actuelle, la proposition de conception à discuter lors de l'ICANN 85 sera préparée pour cette

nouvelle manière de faire les révisions, et nous allons présenter tout cela pour montrer à tout le monde comment nous pouvons régler les problèmes et y réfléchir avant la réunion.

Après cette réunion, les prochaines étapes, nous allons faire un projet de rapport qui sera présenté à la consultation publique et une discussion. Et tout cela sera présenté lors de l'ICANN 86 au mois de juin 2026. Ensuite, et de toute façon, ça paraît très loin, je dirais.

Et ensuite, la date d'achèvement prévue pour ce projet est le mois d'août 2026, avec un rapport final et des documentations de soutien qui seront communiquées au conseil d'administration et à la communauté responsable et à vous tous. Et comme je l'ai dit, nous travaillons pour que l'on puisse suivre ce calendrier tel que prévu.

Alors, cette diapositive aussi, vous la connaissez et nous sommes ici. Nous en sommes à la phase deux, la phase deux. Nous avons fait donc les analyses de faits, ce qui est une question qui peut durer et certains faits peuvent être ajoutés. Si c'est le cas, dites-le-nous. En tout cas, nous avançons dans le processus d'analyse et d'élaboration de propositions et donc nous en sommes à la phase deux.

Et ce séminaire web et la prochaine réunion de Bombay, de l'ICANN 85, va nous trouver ici. Il y a plusieurs réunions qui ont été prévues avec les SO et les AC, et nous allons ensuite voir comment nous pouvons mettre en place donc cette version, cette première

version du rapport. Donc, nous en sommes ici, phase deux. Prochaine diapositive.

Alors voilà où nous en sommes. Il y a eu des discussions, nous avons parlé de catégories pour essayer de voir comment nous pouvons passer de l'objectif, de la révision, de l'analyse de faits. Et pendant la période entre les deux réunions, nous avons fait beaucoup de classement en catégorie. Je ne sais pas si vous avez entendu parler de cela. Donc, nous avons discuté de tout cela et vous en avez parlé dans vos propres réunions de travail. Donc voilà, nous avons des catégories A, B, C, D, E.

Donc, la mise en œuvre par l'ICANN de ces engagements tels qu'énoncés dans ses statuts. C'est la catégorie A : examen de la responsabilité et de la transparence. Nous voulons donc mettre en œuvre et tel qu'énoncé, le règlement intérieur, plan stratégique, plan financier opérationnel. Ensuite, Chris va vous parler un petit peu de comment cela va évoluer.

Ensuite, nous avons la catégorie B. Résultats du programme d'amélioration continue en ce qui concerne chaque SO/AC/NC entre elles. Évaluation de l'amélioration continue pour cette catégorie B que Manal va nous présenter.

Ensuite, il y a la catégorie C. Examen structurel avec la structure globale qui va être examinée, les composantes de l'ICANN et de ses SO, AC et NC. Est-ce que tout cela est adapté aux objectifs? Et nous allons analyser tout cela de manière plus large et plus précise à mesure que nous avançons et que nous regardons les différentes

parties qui nous intéressent. Manal va nous en parler. Ensuite, il y a ce que l'on appelle la révision des révisions. C'est la première fois que nous faisons cela et cela a été déjà présenté par l'ATRT. Vous vous en souvenez peut-être, mais en tout cas ici c'est cette révision des révisions. C'est quelque chose. Nous allons nous demander dans combien de temps est-ce qu'on va faire la prochaine révision des révisions dans 20 ans, dans 15 ans, dans 5 ans? Et donc nous allons voir tout cela.

Et ensuite, il y a une troisième, une dernière catégorie E qui s'appelle la catégorie Révision ad hoc. Il s'agit de révisions qui sont déjà dans les statuts constitutifs. Est-ce que ce sont des révisions qui sont considérées comme nécessaires au fil du temps et nous en parlerons un petit peu plus. Voilà, je crois que j'en ai parlé.

J'en ai terminé au niveau de mon introduction et avant de donner la parole à Chris, je voudrais voir s'il y a des questions du public avant que Chris continue.

YVETTE GUIGNEAUX

Non, pas de questions.

AVRI DORIA

Et bien s'il n'y a pas de questions, je donne la parole à Chris. Allez-y.

CHRIS DISSPAIN

Merci Avri. Bonjour à tous, C'est un plaisir de voir vos noms ici. J'espère qu'on se retrouvera à Bombay en présentiel. Donc je vais vous parler de la structure de ces révisions, puis nous parlerons un peu plus en détail de cette révision de la transparence.

Alors ici vous voyez une partie d'un tableau. Il s'agit d'un document de travail. Donc, je vais vous l'envoyer, envoyer le lien dans le chat pour que vous puissiez voir ce tableau.

Chaque révision est citée ici dans chaque colonne. Vous voyez ici la responsabilité, la transparence, etc. Les objectifs. Ensuite, vous avez les objectifs finaux, le rythme de ces révisions, leur début, leur cadre, leur seuil. Et qui réalisera cette révision et à qui seront faites les recommandations? Est-ce que cela correspond à une révision déjà en cours et où sera établie cette révision et quelques notes?

Donc, je crois qu'on peut envoyer ici une copie de ce document PowerPoint pour que vous puissiez le consulter. Nous l'enverrons en tous cas à la fin de la séance. Voilà. Merci.

Alors voilà ce document, nous allons parler dans en détail. Chaque diapositive va nous amener à ce qui figure dans la colonne. Dans certains cas, nous aurons des options, des choses dont il faudra parler. Ce sont des discussions, c'est important de le dire. Et nous allons avoir une séance plénière à Bombay sur ce thème qui va avoir lieu jeudi matin, et nous sommes en train de planifier le travail avec les SO et les AC et la plupart des SO et des AC à Bombay. Donc nous avons le GAC, At-Large et d'autres communautés qui vont travailler avec nous et qui vont communiquer lors de la séance

plénière sur ce thème. Cette séance va avoir lieu juste avant la séance d'ouverture et le forum public.

Prochaine diapositive. Voilà donc il s'agit ici du projet d'examen de la responsabilité de la transparence. Nous avons deux manières ici de considérer cela, l'option un et l'option deux, si l'on considère les objectifs. Je vais définir l'option un en fonction des priorités. Définir la portée d'un examen ou d'une révision d'un objectif ou d'une initiative stratégique spécifique afin d'évaluer la responsabilité, la transparence et de confirmer que les tâches déléguées ont été accomplies de manière efficace. Et l'autre option, comment les activités progressent dans le plan stratégique et comment ces progrès ont été réalisés conformément aux engagements et aux valeurs fondamentales? Voilà. Donc ces deux options ont des nuances l'une avec l'autre.

L'une concerne les objectifs et nous verrons un petit peu comment la communauté souhaite avancer dans ce domaine lors de la réunion de Bombay. Alors je ne sais pas le détail de l'option un et l'option deux. Je ne vois pas ici. Est-ce qu'on pourrait l'afficher sur l'écran? Merci. Voilà donc ce détail est ici sur l'écran.

Comme je l'ai dit, il y a deux options et je voudrais vous les montrer pour que vous puissiez bien comprendre. Alors d'abord, ce sont des suggestions concernant l'option un. Donc, l'objectif de la révision de la catégorie A est d'évaluer l'étendue dans laquelle ICANN doit fournir, doit correspondre à sa mission en conformité avec ses engagements et ses valeurs fondamentales.

Donc, cette révision va être conduite pour examiner le plan stratégique, le plan opérationnel et comment la communauté va adopter ces documents. Tout cela va être considéré comme le document de performance de l'ICANN, et ce sera donc le document qu'on appellera le document de performance.

Et donc vous aurez donc les différents comportements et vous aurez également tous les documents adoptés et nous aurons les suggestions qui seront des documents standards. Ces documents ne pourront pas être facilement changés. Par exemple, nous avons de nouveaux documents qui arrivent dans le pipeline. Il y a donc un document d'expression d'intérêt qui va être un document essentiel qui fera partie de ces documents. Donc, ça, c'est une manière de voir les choses.

Et l'alternative, ce serait donc, si vous allez à la troisième source, le groupe de travail intercommunautaire de révision des révisions qui a une déclaration provisoire. Donc, l'objectif des révisions, c'est d'évaluer si l'ICANN remplit totalement sa mission, ses engagements et ses valeurs essentielles, tel que c'est indiqué dans les textes statutaires de l'ICANN, d'une manière tout à fait transparente. Et nous avons donc dans la catégorie A différents points : les activités de l'ICANN, les processus et les différentes cultures de l'ICANN restent cohérentes par rapport à la mission, l'engagement et les valeurs.

Nous avons listé tout cela et nous avons une petite équipe qui travaille à cela. Et les éléments qui sont donc dans la catégorie A,

semble-t-il, devraient être reformulés selon nous. Donc, on ne va pas trop rentrer dans les détails, mais vous avez ces documents disponibles et nous allons continuer à nous référer à ce document à Mumbai.

Mais l'idée derrière tout cela, c'est que l'approche du PIR a un risque élevé, soit d'avoir trop de détails ou pas assez de détails. Et en fait, on peut avoir plus de flexibilité donnée à la collectivité avec quelque chose de plus large. On peut avoir quelque chose de plus flexible et qui est donc un cadrage qui soit beaucoup plus pertinent.

Donc nous avons l'option deux qui sera un petit peu plus restrictive et il y aurait donc moins de points. L'option un est un petit peu plus flexible, avec la capacité de bâtir une révision d'une manière plus flexible, comme je le disais, mais il y a des limites. Néanmoins, selon le type de document, document de performance, d'indicateurs de performance. Et les documents de standards auxquels vous faites référence pour savoir où vous allez, dans quelle voie vous vous engagez.

Donc, je sais que c'est assez complexe, et nous avons ce webinaire maintenant pour vous préparer à cela, pour que vous puissiez lire ces documents. Et lorsque vous allez participer à Mumbai, que ce soit sur place ou à distance, vous serez déjà bien informés. Donc, j'aimerais revenir maintenant à la présentation PowerPoint. Merci beaucoup.

Donc, quel que soit donc notre choix, les suggestions actuelles, c'est que nous avons une cadence de tous les cinq ans, un rythme quinquennal initié par le conseil d'administration avec un cadrage variable. Et je crois que cela répond à la question de Anne que nous avons dans le chat. Donc on tomberait d'accord avec un processus d'accord sur la le cadrage et la portée de cette révision.

Donc il y aurait des débats là-dessus entre les SO/AC avec leurs présidents et vice-présidents, avec des représentants des SO et des AC. Il pourrait jouer ce rôle, mais c'est encore en débat. Donc la portée serait indiquée à l'équipe de révision.

Lorsque vous formez votre équipe de révision pour la responsabilité, la transparence, eh bien là, dans les SO et les AC, vous pouvez choisir des personnes avec assez d'expérience et de connaissances pour analyser ce qui doit être analysé. Et donc vous devez nommer les bons représentants à ces groupes. Et c'est comme cela que la communauté va pouvoir s'exprimer et travailler.

Donc ce n'est pas toujours très clair si les présidents et vice-présidents de SO/AC peuvent se mettre ensemble et décider de tout. Ce n'est pas du tout ça. Il faut nommer des représentants adéquats.

Donc en ce qui concerne les seuils, à partir de quel moment est-ce que la révision va s'engager? À partir de quel seuil ça va être déclenché? Donc ça, c'est très clair, la révision sera conduite. Donc, est-ce qu'il y a déjà un processus? Ça, ce sera débattu, c'est à

déterminer, mais on aura besoin de revoir cela. Et nous devons clarifier tous ces points. Et une fois que nous aurons retenu une option A ou B. là, nous verrons comment conduire la révision. Combien de personnes, quels seront les représentants des SO et des AC. Alors, les recommandations sont effectuées au conseil d'administration, bien entendu. Et quelles sont les révisions actuelles correspondantes?

Eh bien, vous avez la révision de la responsabilité et de la transparence, qui est donc cette révision spécifique. Donc là, il y a moins d'informations que sur le document annexe que je vous ai présenté, mais le document est disponible sur la page wiki, et je suis maintenant prêt à répondre à vos questions précisément sur cette diapo.

Et à la fin, nous aurons des questions sur tout et nous ferons des questions-réponses, une séance de questions-réponses. Je vois que Suzanne reçoit une réponse de la part de Karen. Très bien. Ça c'est sur le chat. Est-ce que quelqu'un a des commentaires ou des questions sur cette présentation, sur cette diapo plus précisément? Oui, je vois que la main de Anne Aikman s'est levée.

ANNE AIKMAN-SCALESE

Oui, merci beaucoup. J'aimerais communiquer mes remerciements pour tout le travail que vous avez effectué. C'est vraiment très, très bien avec ce groupe intercommunautaire ce qui a été réalisé comme réflexion et en ce qui concerne ces priorités basées sur les priorités, vous avez donné des explications. C'est

assez holistique en fait comme approche, et la communauté peut donc avoir un impact sur le cadrage et sur la portée. Mais est-ce que ce CCG va véritablement s'occuper de cela? Cela peut demander beaucoup de travail, ça peut prendre du temps, ça peut prêter à des contentieux.

Il y a la question de la sécurité et de la stabilité de l'internet qui est en jeu. Il y a l'utilisation malveillante du DNS par exemple, il y a des personnes qui nous disent que c'est en baisse, d'autres que c'est en hausse. Donc, lorsque vous utilisez le terme basé sur les priorités et que vous voyez que la communauté va décider de la portée et du cadrage, je crois que ça peut être assez complexe. J'espère que le CCG pourra faire plus pour le cadrage.

CHRIS DISSPAIN

Je vais essayer de vous répondre. Si je vous comprends bien, ça, ça serait un défi très difficile à relever parce que nous avons un mandat pour le moment limité, et ce serait extrêmement large que d'avoir une méthodologie de priorisation et de faire un exercice de cadrage à chaque fois. On pourrait essayer, par exemple, de définir aujourd'hui l'envergure de la responsabilité, de la transparence. Ce serait difficile de définir cela. Donc, quelle que soit l'option que vous choisissiez, vous avez la mission, vous avez les textes statutaires, vous avez le panel. Vous avez tous les documents, toutes les lignes de base, tous les éléments stratégiques qui rentrent en ligne de compte.

Mais pour qu'une révision puisse fonctionner, il faut qu'on comprenne bien ce que l'on revoit et révisé spécifiquement. Alors, si vous avez donc une portée très, très large, cela va devenir extrêmement complexe, nous semble-t-il. C'est pour cela que nous n'avons pas défini l'envergure de la révision et nous avons la priorisation également à tel moment nous pouvons faire cela plus précisément.

Donc j'espère que je suis clair à ce niveau. Il me semble que nous devons être spécifiques au niveau de ces révisions. Nous avons une méthode, et là on parle précisément d'une révision de la responsabilité et de la transparence. Mais plutôt que d'avoir le cadrage effectué par l'équipe de révision, ils vont dire à la révision de la responsabilité, la transparence va analyser tout cela. Ils définiraient, cadreraient leur révision et devraient être des experts. Donc, je vais donner la parole à Hadia. J'ai pris beaucoup de temps dans ma réponse.

HADIA ELMINIAWI

Merci beaucoup. Donc moi, j'ai deux questions. La première, c'est en rapport avec la diapositive à l'écran, et moi je vois dans l'option deux, ça n'inclut pas de priorité, ça se concentre sur évaluer comment les activités ont progressé au niveau du plan stratégique. Donc, on parle là de plan stratégique principalement, c'est quelque chose d'assez général, mais l'option un est basée sur des priorités et choisit donc un objectif stratégique spécifique, une initiative stratégique. J'aimerais bien comprendre cela, il me semble qu'il y ait plus de priorisation que manque de priorisation dans l'option

deux. Donc ça, ce serait ma première question et il me semble que l'option deux serait plus facile, serait moins complexe.

Mon autre question donc, vous avez comparé les révisions par rapport à la performance. Et ma question sera la suivante. Ces documents de performance, d'où proviennent-ils?

CHRIS DISSPAIN

Les documents ne sont pas listés. Je crois qu'on va devoir revenir à l'autre document. Merci. Donc, si vous regardez le premier paragraphe, ça liste les documents de performance et il s'agit du plan stratégique opérationnel et financier, tous les documents adoptés par la communauté gouvernant les étapes que l'ICANN entreprend pour délivrer sa mission. Donc ça, ce sont les documents suggérés qui seraient analysés pour évaluer la performance. Vous avez également les éléments contextuels qui existent et qui seraient observés et analysés.

Donc, en ce qui concerne l'option deux, en effet, je crois que vous avez raison, c'est peut-être moins complexe. Je crois qu'il faudrait donc redéfinir peut-être un petit peu les priorités si on choisit l'option numéro deux. Donc maintenant, je vais donner la parole à Avri et à Jonathan et fermer la liste parce que nous devons passer donc à une autre diapo. Donc Manal.

MANAL ISMAIL

Oui, vous avez déjà couvert et répondu pratiquement à ma question. Nous sommes tombés d'accord pour dire que la rubrique

ou la catégorie A est très large et donc il y a un besoin, en effet, de cadrer un petit peu plus cela.

Et la question du cadrage s'est posée pour la communauté, et c'est important de le faire avant d'établir tout. Donc ça, c'est un travail de cadrage absolument essentiel. Il ne faut pas perdre de temps non plus là-dessus. Il faut que les choses soient claires dès le début de la révision. Merci.

CHRIS DISSPAIN

Merci beaucoup, Manal. C'est vrai. Merci Manal. Byron, allez-y.

BYRON HOLLAND

Ma question porte sur le calendrier. Il me semble que ces révisions vont probablement avoir du retard et se retrouver l'une après l'autre. Quel est le contexte concernant les discussions liées au cycle de révision de cinq ans, sur cinq ans, faire des révisions tous les cinq ans?

CHRIS DISSPAIN

Oui, merci. Je pense que nous pensons qu'un des problèmes c'est que le cycle fixé pour les révisions des révisions qui faisaient que l'on passait d'une révision à l'autre, fait que nous pensons en réalité que la révision de la responsabilité et de la transparence ne peut pas suivre ce rythme. Si la communauté pense que ce cycle de cinq ans n'est pas bon, et nous attendons donc l'opinion de la communauté. Le Conseil dit que cela devrait être six ans. Mais bon, cinq ans, ça peut être aussi possible. C'est une suggestion qui a été

faite ou cinq ans, ou six ans. Donc je ne veux pas qu'on se centre trop sur ce cycle parce qu'il y a certaines révisions qui vont demander davantage de travail, qui va demander davantage de facteurs de travail pour la communauté.

Et le défi que représentent ces. Et c'est tout cela, c'est qu'il faut qu'il y ait un mécanisme, un seuil, voir combien de ces deux instruments arrivent à se mettre d'accord. Certains vont être d'accord, d'autres vont dire non. Donc, je crois qu'il nous faut accepter le fait que l'objectif de ce travail que nous réalisons est la conception de ce travail, c'est de s'assurer que l'on ne va pas avoir finalement une révision qui tombe sur l'autre et sur l'autre, avec finalement une révision après l'autre qui va faire qu'on ne saura jamais quand est-ce qu'on finit, quand est-ce qu'on commence chaque révision. Allez-y, Avri.

AVRI DOR

Merci. Je voudrais reprendre un petit peu la question qui a été posée par Hadia. Une des choses qui a été faite en temps de cadre et de priorisation, c'est de voir ce qu'on pouvait faire au niveau du CCT auparavant, voir quels étaient les mécanismes qui devaient être mis en place. Donc, on doit savoir qui a commencé, qui fait le cadre, quels sont les seuils. Et chacune de ces révisions va appartenir à une ligne, va devoir aborder ces questions, une question spécifique, et on doit répondre à chaque point. Et comme on l'a dit, il faut que cela soit fait en fonction des choses qui peuvent surgir aussi à mesure que nous avançons. Donc nous

avons aussi créé ce système de révision ad hoc parce que nous voulons que l'on réfléchisse à d'autres questions liées à la sécurité, à la stabilité. J'en reparlerai. Mais ce que nous essayons de faire, c'est de mettre tout cela en ligne, avoir certaines conditions dans lesquelles on pourra faire ces révisions. Ce cadrage, de cette façon, cela sera possible. Mais je pense que pour que le CCG puisse le faire, ça va être difficile, compliqué. C'est une tâche énorme. En tout cas, c'est comme cela que nous travaillons sur ce point et nous espérons que cela va marcher.

CHRIS DISSPAIN

Merci Avri. Jonathan, allez-y. Vous avez la parole.

JONATHAN ZUCK

Merci Chris. Je crois que les intervenants qui m'ont précédé l'ont déjà dit, mais je voudrais savoir, dans le cas où le conseil va lancer, va demander ces révisions, est-ce que cela ne risque pas de retarder les révisions? Parce qu'il me semble qu'il y a eu tout cet exercice que vous avez décrit, il nous faut éviter le problème de manquement aux statuts constitutifs, de non-respect des statuts constitutifs.

Et puis l'autre point important avec ces deux options, apparemment, on a cette notion de révision. Et j'ai essayé d'en parler justement lors de notre dernier appel. Je ne comprends pas très bien comment on va pouvoir améliorer la responsabilité, la transparence.

Il va falloir qu'on évalue et qu'on présente certains objectifs. Peut-être qu'on élargisse aussi ces objectifs pour que l'on puisse améliorer tout cela. En tout cas, il nous faut avoir la possibilité d'explorer chaque option pour améliorer la responsabilité et la transparence, puisque c'est de cela que nous partons.

CHRIS DISSPAIN

Bien, merci. Pour répondre un petit peu à ce que vous avez dit, Jonathan, je dirais que vous avez tout à fait raison. Nous devons tenir compte de cela parce que la révision de la responsabilité et de la transparence doit avoir la possibilité de considérer non pas seulement ce qui se passe dans le cadre en question, mais ce qui se passe en général. Donc cela demande beaucoup de travail, beaucoup de discussions. Cela va continuer, et je pense qu'on va aussi peut-être réfléchir à cela, en discuter.

Et l'autre chose en ce qui concerne les révisions initiées par le conseil d'administration, il existe un danger le fait que cela peut être lié au fait que ces révisions doivent être initiées par quelqu'un pour être une révision formelle. Cela est nécessaire et je pense que, en tout cas, je tiens compte de ce que vous venez de dire, Jonathan. Mais je crois qu'il nous faut être prudent ici de manière à s'assurer que l'on ne va pas construire un système qui va faire que les choses vont se prolonger. J'espère que nous aurons une bonne fréquence dans ce sens. Je vais maintenant donner la parole à Manal qui va nous parler des deux prochaines révisions. Manal, allez-y. Vous avez la parole.

MANAL ISMAIL

Merci Chris. Manal au micro. Bien, nous avons la partie d'évaluation de l'amélioration continue. Donc l'objectif est de confirmer que les progrès d'amélioration continue ont été réalisés conformément au cadre. Le rythme sera en fonction des cycles du progrès d'amélioration continue, tous les 3 à 6 ans. Et l'objectif va posséder une certaine flexibilité pour répondre à différents besoins.

Le CIP va fournir les soutiens nécessaires, tester les résultats des progrès d'amélioration continue afin de s'assurer que les conclusions sont fondées, comparer les résultats des progrès d'amélioration afin d'identifier les bonnes pratiques et veiller à ce que les mesures soient mises en œuvre comme prévu.

Alors le rythme maintenant. Définir le rythme en fonction des cycles, du progrès de l'amélioration continue. Donc, je l'ai déjà dit, tous les 3 à 6 ans. Cela dépendra de l'évaluation du CIP, mais en général, ce sera le rythme. Donc l'examen sera effectué par les groupes intercommunautaires, et les recommandations seront adressées à l'organisation de soutien, au comité consultatif ou au comité de nomination concerné.

Nous pensons qu'il n'y a pas vraiment de besoin ici d'évaluer l'examen actuel correspondant. En tout cas, le rythme sera tous les 3 à 6 ans. Cela est encore à avoir au niveau du cadre. Nous voulons des cadres fixes avec une évaluation des SO et AC et de leur amélioration. Au niveau des seuils, je l'ai déjà dit. Ce sera un effort permanent. Donc, on ne peut pas avoir de seuils. Cette révision sera réalisée par un groupe intercommunautaire et les

recommandations seront faites à l'organisation de soutien concerné, au comité consultatif ou au comité de nomination concerné.

Par conséquent, cette révision actuelle correspondante, il n'y en a pas actuellement. Il n'y a pas de révision qui correspond à cela. Donc le CIP en lui-même correspond à l'organisation des révisions, mais ces révisions seront organisées par la suite. Il est important de remarquer que cela n'inclut pas l'examen du programme d'amélioration continue lui-même et que le conseil d'administration se pose la question.

Le conseil d'administration devrait-il mettre en œuvre un programme d'amélioration continue conformément aux principes du programme d'amélioration continue? Donc, est-ce que cela sera nécessaire? Je m'arrête ici.

Vous me dites s'il y a des questions ou des commentaires. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions? Bien, j'ai Alejandra et ensuite, Chris. Allez-y, Alejandra.

ALEJANDRA REYNOSO

Merci Manal. Bonjour à tous. Alejandra Reynoso au micro. Je me demandais un peu en vous écoutant présenter ces propositions de catégorie. Alors j'ai une question. Comment est-ce que vous considérez les ressources nécessaires pour faire ces révisions? Si on fait certaines révisions tous les cinq ans, d'autres tous les trois à six ans, en fonction de la catégorie A ou B, est-ce que vous avez une

analyse concernant la charge que cela va représenter et le besoin de réaliser parfois de gros efforts en même temps, parce que c'est une des raisons pour laquelle nous avons cette révision des révisions pour justement ne pas avoir une surcharge de travail. Et pour les participants tel que c'est le cas actuellement, c'est le problème actuel. Donc je voudrais savoir si vous avez une solution dans ce sens-là, une réponse.

MANAL ISMAIL

Merci Alejandra. Oui, les ressources sont des aspects – vous avez raison – de ces révisions. Il faut savoir que nous en parlons, bien sûr, dans nos discussions. Et en ce qui concerne la catégorie A, nous n'avons pas besoin de réviser chaque chose systématiquement à chaque fois. Donc nous aurons peut-être un nombre de choses inférieures à mesure que nous avançons.

Et puis avec l'amélioration continue, avec ce programme d'amélioration continue, nous pensons qu'il va y avoir une certaine réduction du nombre de révisions qui seront nécessaires. Et je vous laisse ici, je donne la parole à Chris. Allez-y.

CHRIS DISSPAIN

Merci. Chris Disspain au micro. Donc je voulais répondre à ces points. Et un des points clés, c'est le calendrier. Combien de temps ça va prendre? Donc, il me semble que nous sommes très conscients de cela, Alejandra. La question des ressources se pose. On n'a pas encore vu néanmoins tous les points logistiques.

Ça dépend de ce que vous bâtissez, ça dépend de la cadence, de l'impact sur la cadence que cela va avoir. Donc on réfléchit à l'amélioration continue comme étant un véritable vivier, absolument essentiel. Et peut-être que c'est indiqué ici, ça peut être tous les trois ou six ans. Bon là, je parle pour moi-même, mais peut-être que ce serait mieux d'avoir une commission permanente d'amélioration continue qui gère l'amélioration continue, que ça soit un travail constant, cette amélioration, comme son nom l'indique, continue. Donc on pourrait couvrir ce qui n'a pas été fait durant l'année 3, pendant l'année 5 et ainsi de suite.

Mais en effet, il ne faut pas que cela se chevauche ou que cela prenne trop de ressources parce que les révisions arrivent en même temps. Il faut également réfléchir aux révisions qui vont se dérouler uniquement tous les dix ans. Donc il y a d'autres questions qui ont été posées. Donc j'aimerais répondre. Moi je crois comprendre que le CIP, c'est un programme pilote. Donc, il y aura une révision à un moment ou à un autre, mais pour le moment, ce n'est qu'un programme pilote.

Et deuxièmement, sur les notes et questions, est-ce que le conseil d'administration devrait envisager un CIP en accord avec les principes du CIP? Donc, vous avez un processus d'amélioration continue qui doit s'appliquer également au conseil d'administration. Donc, merci beaucoup, Manal. Je vous redonne la parole.

MANAL ISMAIL

Merci beaucoup, Chris, et j'ai pris note des commentaires qui ont été effectués. C'est très bien de prendre note de tout ce que vous pensez par rapport au CIP et de ce que nous avons dans ce que nous devons nous engager.

AVRI DORIA

Donc, il me semble qu'il y a une supposition dans la question que nous n'aurions qu'une seule révision effectuée à la fois. Je ne suis pas sûr que le groupe ait accepté cela, ce concept d'une seule révision à la fois et que le CIP se poursuit constamment et qu'il y aura un certain chevauchement.

Donc, ce qu'il faut éviter, c'est évidemment d'avoir six révisions qui se déroulent en même temps, et il faut trouver quelle est la limite des ressources par rapport au coût, par rapport au personnel, par rapport aux besoins et ressources. Donc, ce ne sont pas les mêmes personnes qui vont analyser l'intérêt des consommateurs et les personnes qui vont analyser la stabilité et la sécurité de l'Internet. Donc, on peut avoir plusieurs révisions qui se déroulent en même temps. Mais en effet, il faut minimiser les problèmes en n'ayant pas cinq ou six révisions en même temps. Ça, ce ne serait pas valide. Mais je voulais simplement rappeler qu'il y a la possibilité d'avoir plusieurs révisions en même temps.

Il faut analyser les coûts également. Il faut analyser le temps que cela va prendre au personnel que d'effectuer ces révisions. C'est difficile à évaluer le temps que ça va prendre pour la communauté

également que de travailler à ces révisions. Mais on est conscient de cela et on prend cela en ligne de compte.

MANAL ISMAIL

Merci beaucoup à vous, Alejandra et Chris, de vos points. C'est noté. Donc nous allons avancer à la révision structurelle.

Donc j'avais vu une question un petit peu plus tôt de Anthony, je crois en ce qui concerne l'impact du CIP. C'était posé comme question dans le contexte des différentes catégories, Catégorie C. Il s'agit donc des résultats du CIP. Quel sera l'impact des résultats du CIP sur la révision structurelle?

Donc, il faut revoir un petit peu ce que l'on a pour chaque catégorie. On a des définitions, nous avons des structures pour chaque catégorie. En ce qui concerne les objectifs, nous avons deux options. Nous n'avons pas encore conclu là-dessus. Ils n'ont pas choisi une option par rapport à une autre.

Pour la première, c'est se concentrer sur la structure du modèle multipartite de l'ICANN en tant que système, et ce, afin de recommander des modifications telles que nécessaire pour améliorer l'efficacité et ou bien gérer une lacune ou un besoin pour une nouvelle structure. Mais cela ne couvre pas les structures internes des SO et AC existants, à moins que cela soit demandé d'une manière spécifique. Et cela débat des questions structurelles à la demande des SO ou des AC, par rapport à ce que les leaders de

ces SO et AC déterminent comme étant les points atteignant un seuil.

Donc l'option numéro deux, ça vient des conseils de la GNSO. Cela suggère donc qu'il y ait une révision obligatoire examinant les structures en termes de dynamique, de placement, de composition et de représentation, avec en plus la cohérence structurelle, l'efficacité structurelle, et cela inclut la composition du conseil d'administration et le processus de prise de décision.

Donc, ça serait avec une cadence à long terme, tous les 10 ans. On a parlé de la possibilité d'avoir une annulation basée sur l'accord de la communauté ou bien de changer la cadence pour qu'il y ait un processus de révision ad hoc. Et donc tout cela se base sur l'accord de la communauté. Cette cadence, ce rythme de révision peut être revu de cette manière. Et il y a possibilité de l'annuler également.

Il peut y avoir quelque chose d'urgent qui oblige à changer une structure, revoir une structure qui a été modifiée. Et donc là, on changerait le rythme de révision. Ce serait donc une révision ad hoc qui se déroulerait à ce moment-là. Donc ça, c'est lancé par... Ici, au départ, on a suggéré que ça soit lancé par le conseil d'administration. Mais cela peut être différent, ça dépend du côté obligatoire ou pas de la révision. Donc si c'est obligatoire, ça va être en accord avec un certain rythme. Il n'y aurait pas, à ce moment-là, de consultation de la communauté. Ce serait une situation différente si c'était obligatoire.

En ce qui concerne le cadrage, nous aurions des lignes de base, mais le cadrage pourrait être mis à jour sur demande d'un SO ou AC. Il peut y avoir des éléments spécifiques qui peuvent être analysés. Et on prend en compte également le CIP, l'amélioration continue et les révisions d'infrastructure qui pourraient se dérouler. Ça, ça répond à la question d'Alfredo. Donc, il y a des seuils, donc ça doit répondre à des seuils et des niveaux, Et ce sont les leaders des SO et des AC qui déterminent cet accord par rapport au seuil atteint ou pas.

Donc, il y a eu de longs débats à ce sujet. Qui va déterminer donc cet accord? La communauté habilitée peut être également impactée. On peut lui demander d'indiquer son avis. Il y a des mécanismes qui sont conçus pour avoir des cadrages ou des portées plus limitées. Mais dans la communauté, dans ce concept de communauté habilitée, ce sont les leaders des SO et des AC qui jouent un rôle important pour définir donc les seuils, les seuils de déclenchement. Mais il peut y avoir également un travail qui soit fait sur ce modèle de leader des SO et AC par rapport à la transparence. Et donc là, ça peut donner lieu à une révision structurelle.

Donc, la révision est conduite par le groupe intercommunautaire avec le PDG, avec les leaders de la communauté et avec une aide provenant d'experts. Les recommandations doivent être effectuées aux SO et AC, puis au conseil d'administration ou directement aux structures qui sont impactées. Cela dépend de

l'option que l'on choisit pour cette révision structurelle. Il faut voir s'il y a quelque chose qui correspond ou pas.

Donc je sais que le temps s'écoule rapidement. Vous avez deux questions? Est-ce que l'on voit tout comme un système, ou bien est-ce que ce soit uniquement les leaders des SO et AC qui déterminent? Ou est-ce que ce soit le board, le leadership du board ou bien le leadership de l'exécutif du personnel? Donc voilà une de ces questions pour l'option un et donc celle-là qui va déterminer donc ces points. Donc cela s'applique dans tous les cas de figure où il y a les leaders des SO et AC qui doivent jouer un rôle. Mais la question se pose toujours et cela dépend donc véritablement de la révision structurelle dont on parle.

Et dans l'option deux, par exemple, c'est un peu différent. Si on révisé ces structures, jusqu'où doit aller cette révision? Donc, par exemple, At-Large a cinq RALO – organisations régionales – avec des structures At-Large (des ALS) au conseil de la GNSO. Il y a différentes chambres. Jusqu'où on va dans cette révision des structures? Est-ce que l'on doit, par exemple, parler de la commission de nomination également? Donc, je vais m'arrêter ici. Il y a beaucoup de questions qui se posent. Je n'ai pas toujours regardé partout s'il y avait d'autres questions. Chris, allez-y.

CHRIS DISSPAIN

Merci Manal. Et d'abord, je pense que c'est clair, cette révision doit être faite. L'ICANN doit l'organiser.

Je voudrais faire une différence entre l'option un et l'option deux. Je pense que c'est important. L'option deux est obligatoire, ce qui fait que l'on va avoir des révisions de chaque structure en termes de dynamique et autres. Et l'option un, on tiendra seulement compte de certains aspects, mais ça ne couvre pas les structures internes des SO et AC existants.

Alors, s'il y a des structures qui travaillent de manière efficiente et si on regarde cette première option, les SO peuvent aborder cela en fonction de leur demande. Donc cela fonctionne bien si la SO est dans son ensemble et à ce moment-là, elle peut être révisée en tant que tel. Donc pour moi, c'est un petit peu ça la question.

Et si on regarde aussi le temps passé par le personnel et l'argent dépenser, ça serait le point négatif. Et si une partie d'une SO est détruite, cela va permettre à la révision de remplacer tout cela. Et voilà, ce sont des réflexions personnelles que je voulais vous faire. Le reste ne me paraît pas pertinent.

MANAL ISMAIL

Merci Michael. Allez-y.

MICHAEL PALAGE

Merci Manal. Alors de nouveau Chris, je suis d'accord avec vous concernant le comité de nomination. J'ai fait une série de commentaires publics sur ce point, sur les écueils qui existent dans ce domaine, mais je pense que le comité de nomination est passé déjà par deux révisions.

Et dans ces deux révisions, on a demandé de corriger certaines choses. Par exemple, la question du conseil et du directeur non affilié, et cela et ce point-là n'ont jamais été abordés. Je pense qu'il s'agit d'une préoccupation fondamentale et une question que l'on devrait poser, parce que cela attire ici mon attention. Le fait que la révision soit réalisée, soit menée par la communauté et assistée par les experts, entre guillemets, je pense que si l'on veut faire les choses correctement, nous avons besoin d'experts indépendants pour regarder la structure dans sa totalité et identifier les problèmes.

Donc, si ce sont seulement des groupes internes qui regardent leur fonctionnement, il risque d'y avoir des problèmes qui ne sont pas abordés. Revenons au comité NomCom et au fait que deux révisions indépendantes ont identifié un problème qui n'a pas été abordé au cours de ces dernières années. Je vous remercie.

MANAL ISMAIL

Merci beaucoup, Michael. Je vois une main levée de Osvaldo. Je vois aussi qu'il y a Siva dans le chat. Donc nous prenons note de ce que vous dites et nous tiendrons compte de toutes les contributions reçues.

Est-ce qu'il y a d'autres choses à ajouter avant que je donne la parole à mes collègues pour aborder la dernière catégorie de révision? C'est Avri qui va le faire. Avril, allez-y.

AVRI DORIA

Merci Manal. Merci à tous. Merci de poser des questions, d'être là et de consacrer du temps à cette réunion. Hélas, nous risquons de ne pas avoir assez de temps. Donc, si vous voulez, je vais vous présenter les deux prochaines diapositives en même temps et, ensuite, nous poserons des questions sur ces deux diapositives. Vous allez voir qu'il n'y a pas beaucoup de différences entre les deux. Donc je pense que ça va marcher. Je suis vraiment ravie de voir qu'il y a beaucoup de questions. Alors, révision des révisions. Donc, prochaine diapositive.

Alors, c'est ce que nous faisons actuellement. C'est un petit peu confus, mais nous sommes ici au milieu de la révision et nous sommes à la révision des révisions. Alors, on peut se demander si on aura besoin d'une autre révision. Alors, le CCG se pose la question ici et n'est pas d'accord. Il n'est pas parvenu à un consensus. Est-ce que c'est un besoin une fois de temps en temps, ou est-ce que cela va avoir lieu tous les 20 ans? Parce que c'était quelque chose qui était fait aussi au niveau de l'ATRT. Et cela a demandé aussi beaucoup de travail à l'ATRT et c'était l'objectif, c'était de les soulager un petit peu de tout ce travail et donc voir si cette révision de révision est nécessaire parce que cela demande beaucoup de travail.

Alors est-ce qu'il doit y avoir un seuil? Est-ce qu'il faut qu'il y ait un seuil au niveau de requêtes, de demandes? Par exemple, si la révision ne fonctionne plus, elle ne correspond pas au besoin, elle n'améliore pas l'organisation, elle l'amène à ralentir son travail.

Donc, on va, tous les 10 ans, se demander si ce travail est nécessaire, si on a un soutien positif de la part de la communauté à travers les SO et les AC. À ce moment-là, nous continuerons à le faire ou à travers tout mécanisme qui sera mis en place dans ce sens. Alors, c'est une question à laquelle nous n'avons pas encore répondu.

Ensuite, est-ce qu'on peut travailler avec une autre révision ad hoc, parce que les révisions n'ont lieu que quand elles sont nécessaires? Au contraire, ces révisions ad hoc n'ont lieu que quand elles sont nécessaires, alors que la révision de la transparence et de la responsabilité est toujours nécessaire. Voilà, je ne vais pas prendre de questions, Michael. Je finis de présenter ces deux diapositives et je prendrai les questions. D'accord.

Est-ce que nous avons ici un rythme à respecter? C'est une question. Donc ce rythme, cette cadence doit être établie. Si le seuil est atteint, il faut savoir à qui sont faites les recommandations, si elles sont faites aux SO ou AC directement ou représentées par d'autres et ensuite, directement au conseil si les SO et AC disent : Oui, c'est la bonne manière de procéder. À ce moment-là, on le présente au Conseil. Il n'y a pas de révision concernant les statuts constitutifs ici. Alors on peut se demander : Est-ce qu'il faut refaire cette révision?

YVETTE GUIGNEAUX

Apparemment, nous avons perdu Avri. Vous revoilà. Okay, vous êtes là à nouveau.

AVRI DORIA

Oui, il y a eu un petit problème pendant que je parlais. Excusez-moi, je ne sais pas ce que vous avez entendu, ce que vous n'avez pas entendu. En tout cas, une des questions ici était comment faire une révision dans la révision. Est-ce qu'on doit avoir une révision ad hoc? Quel type de révision doit-on établir? Alors on va avancer. Et justement, on va parler de cette révision ad hoc que je viens de mentionner. Donc cette révision ad hoc, et ensuite, nous passerons aux questions si nous avons le temps. Rappelez-vous que nous pouvons continuer à poser des questions par écrit aussi jusqu'à l'ICANN 85.

Alors, l'objectif de cette révision ad hoc, discuter d'un sujet émergent qui répond aux critères d'examen, en particulier un sujet qui n'implique pas de considérations politiques et qui ne peut être traité de manière adéquate par d'autres mécanismes. Alors est-ce qu'on a besoin, puisqu'on fait un travail constant sur les problèmes du DNS et l'atténuation des problèmes du DNS, est-ce qu'il faut ajouter une révision pour certains points ponctuels?

Le CCT va se réunir en cycles. Tous les combien? Est-ce que l'on doit faire ce type de révision? Alors la révision des révisions peut avoir lieu de manière périodique. Mais quand on regarde les seuils ici, on a un seuil qui implique que lorsqu'on a un besoin démontré, lorsqu'on a un sens de la part de la communauté, que ce besoin

existe, à ce moment-là, ce sera le seuil. Par conséquent, cet examen, cette révision ad hoc va avoir un seuil.

Qui va réaliser cette révision. En fonction de la portée, il va y avoir des processus qui vont différer. Il faut voir comment ce mécanisme de révision ad hoc dans le statut va être défini. Qu'est-ce qui va le permettre de le lancer, de l'initier? Quels sont les seuils? Qui va recevoir les recommandations aussi? On a vu beaucoup de cas où les conseils ont reçu des recommandations, mais d'autres cas où c'était une SO ou une AC qui était ici concernée. Donc, les révisions actuelles que nous avons dans les statuts constitutifs correspondent à cela. Mais on n'avait pas de mécanisme auparavant pour ce type de révision en particulier.

Donc, c'est une mesure, un pas de plus, quelque chose qui doit être défini. Mais je vous rappelle que nous sommes en train de travailler sur le type de révision. Et ensuite, dans notre prochain travail, nous allons vraiment définir le contenu de chaque révision et ce qui doit être fait.

Donc, pour le moment, on en est seulement au type de révision. Donc est-ce que c'est un type que nous devons soutenir. Une diapositive préalable des révisions des révisions, est-ce que cela est nécessaire? Est-ce que l'on doit en parler? Voilà, je vais m'arrêter ici, je vais passer aux questions. Je vous remercie tous pour votre patience et je vous laisse la parole, Michael.

MICHAEL PALAGE

Alors, qui veut prendre la parole? Anne, allez-y.

ANNE AIKMAN-SCALESE

Merci. La dernière diapositive concernant les révisions ad hoc, vous parlez de l'examen actuel correspondant au CCT, au SSR et au RDSR. Alors, ce sont des problèmes qui vont être considérés et abordés de manière ad hoc. Vous avez dit que la responsabilité et la transparence sont toujours importantes. Par conséquent, nous suggérons ici que la responsabilité et la transparence soient couvertes dans la catégorie A et que cela soit déterminé en fonction des priorités. Parce qu'il me semble que la priorité, la partie concernant la priorité, sera plus appropriée pour des révisions ad hoc, puisque cela correspond à cette révision ad hoc directement.

L'obligation des statuts qui implique qu'on doit avoir une révision de transparence et de responsabilité. Donc, je crois qu'il faut le voir. Oui, c'est quelque chose que nous devons considérer.

AVRI DORIA

C'est quelque chose que nous devons présenter au groupe et nous devons en reparler. Il y a quelque chose dans la révision qui va nous permettre de parler de priorités spécifiques de ces révisions à des moments spécifiques. Et puis, nous avons l'impression que lorsque beaucoup de travail a été fait sur la sécurité et la stabilité, il y avait encore des choses qui correspondaient à des révisions préalables qui n'avaient pas été mises en œuvre. Est-ce que cela est vraiment nécessaire de faire une révision, ou est-ce que c'est

seulement regarder les priorités, mettre en œuvre les objectifs de la dernière fois est peut-être une priorité supérieure que de reprendre tout cela? En tout cas, c'est une bonne discussion que nous pourrions avoir au sein du CCG. Je m'arrête ici. Je sais que vous êtes une des observatrices dans le CCG, Anne. Donc je pense qu'on pourra revenir à cette question. Michael.

MICHAEL PALAGE

Merci Avri. Avri, je voudrais répondre à ce commentaire concernant la communauté qui est un gardien de ces révisions. Révision périodique ou pas? Alors ma question ici est à vous et au reste de l'équipe. Mes commentaires portent sur le NomCom, comme les experts ont parlé du travail qui pouvait être capturé par le directeur des affiliés. Donc, par rapport à cela, ma préoccupation concernant la communauté. Qui va dire quand est-ce que les révisions vont avoir lieu? Que se passe-t-il si la communauté de l'ICANN est capturée et qu'on ne veut pas que cette révision ait lieu? Et cela me ramène à mon premier commentaire concernant les révisions réalisées par des experts externes et pas aidées ou pas soutenues mais réalisées. Que se passe-t-il s'il y a donc une unité constitutive de l'ICANN qui capture cette révision? Comment est-ce que l'on fait et comment on résout ce problème?

AVRI DORIA

Je crois qu'il faut repartir vers les actes constitutifs. Avri Doria au micro. Et il faut reconnaître que lorsque l'on atteint un seuil avec la communauté, c'est une question pour la communauté de la

communauté, pas une question pour une seule personne ou d'un seul groupe, pour les intérêts d'un seul groupe. Là, il y aurait un risque en effet de capture.

Donc je crois qu'il faut beaucoup réfléchir en effet à ces éventuelles captures. On le fait très souvent, mais c'est pour cela que l'on parle de seuil pour limiter les risques. Donc les révisions, ne l'oublions pas, et ça c'est dans les textes constitutifs, c'est véritablement un contrôle. Ça permet un contrôle de l'organisation. Et si la communauté est capturée, là on doit faire venir un expert pour s'assurer que nous ayons des seuils de respecter et que nous n'ayons pas ce risque de capture. Donc, on ne peut pas réviser si la communauté est capturée. Donc, c'est une notion en effet assez complexe et nous devons continuer à travailler là-dessus. Chris.

CHRIS DISSPAIN

Oui, pour rebondir ce que vous avez dit, je suis d'accord avec vous, Avri. Moi, je pense que nous devrions bien nous rappeler que, en 2016, nous avons eu la transition IANA et nous avons eu beaucoup de mécanismes communautaires. Nous avons défini la communauté habilitée. Ça a déjà été débattu, cela. Comment gérer ces points s'il n'y a pas de capture à 100 % de la communauté?

Je crois qu'il y a des mécanismes qui existent en place pour limiter cela, pour que cela ne se déroule pas. Et vous avez parlé de ces seuils et de ces limites qui sont placées, donc il faut s'assurer qu'il

n'y ait pas de blocage et que vous avez une proportion importante de la communauté qui soit engagée.

Donc, en ce qui concerne ces révisions ad hoc, je crois que le terme ad hoc, il faut y réfléchir. Donc ce n'est peut-être pas le bon terme ou on dira, on décide de faire une révision là-dessus très spécifique. Ce n'est pas ce dont on parle, c'est un mécanisme de révision qui peut être lancé, surtout s'il y a une attente de la communauté pour faire cette révision, cette révision ad hoc. Eh bien, cela devient une possibilité. Et le CCT, c'est un petit peu différent lorsque l'on parle de l'équipe de communication et de coordination. Donc, je crois que, très précisément, il est possible d'avoir donc la portée de la révision, le cadrage de la révision très précis. Et il y a les SO et les AC qui vont gérer une partie de la révision. Autrement dit, c'est à partir d'événements qui se déroulent avec des objectifs très précis pour des raisons très précises, plutôt que simplement tous les 5, 6 ou 7 ans, avoir une révision qui se fasse d'une manière obligatoire et un peu automatique.

Donc, il y a des arguments contre ce que je dis, je le sais, mais voilà comment je vois ces révisions ad hoc pour qu'elles fonctionnent bien et pour qu'elles se fassent au bon moment avec la bonne cadence. Donc merci Avri. Je vous redonne la parole.

AVRI DORIA

Il ne reste que neuf minutes. Donc je vais passer aux questions ouvertes, questions et commentaires. Donc si vous avez des questions sur quoi que ce soit, s'il vous plaît levez la main.

Exprimez-vous. Mais n'oubliez pas qu'on aura beaucoup de temps pour continuer à parler de cela à Mumbai. Je crois que je suis très heureuse de voir qu'il n'y a pas de long silence et que vous êtes très intéressés par ces problématiques. Donc nous allons passer la parole à Anne tout d'abord.

ANNE AIKMAN-SCALESE

Oui, merci beaucoup. Anne Aikman-Scalese au micro. Je crois que Chris a mentionné des mécanismes de responsabilité qui sont tout à fait intéressants. Et il y aura donc des contrôles indépendants. Vous avez parlé de la communauté faisant des contrôles indépendants. Et je crois que c'est tout à fait par rapport à ce qu'a dit Michael Palage également. Donc, il y a des processus de révision indépendante. Et ce sont des processus qui sont un petit peu laborieux et qui coûtent cher.

Donc, on peut se poser la question. Avri, vous avez mentionné deux points importants : la responsabilité et la transparence. Ce sont des concepts absolument essentiels. Mais ce que je ne vois pas, c'est la révision systématique de ces préoccupations structurelles. Je crois que ça, c'est extrêmement important. Et peut-être que ça, c'est plus du côté des révisions ad hoc lorsque la communauté identifie un problème. Mais lorsque l'on parle de responsabilité et de transparence, c'est procédural et ça doit être fait systématiquement, géré systématiquement d'une manière indépendante, aussi indépendante que possible et non pas basée

sur les points de vue de certaines personnes disant : C'est le bon moment pour faire cette révision.

AVRI DORIA

Siva, allez-y.

SIVASUBRAMANIAN

MUTHUSAMY

Oui, dans un scénario où il y a une capture du conseil d'administration, où la communauté est capturée et si les révisions se déroulent sans l'influence des entités qui ont été capturées, est-ce que c'est une possibilité que l'on peut envisager?

Je crois que c'est probablement la révision ad hoc qui entrera en ligne de compte à ce moment-là. Et là, je ne sais pas si les termes seront les bons. Qui va donc commissionner les termes? Ça va être un petit peu des processus peu clairs.

AVRI DORIA

Je n'ai pas d'autres questions. On va vous mettre la diapo suivante. Nous sommes très intéressés par vos points de vue, et je ne sais pas si Chris a d'autres points à rajouter. Il y a les derniers commentaires. Peut-être Chris ou Manal, je ne sais pas si vous voulez rajouter quelque chose. Et il ne reste que quelques minutes.

MANAL ISMAIL

Oui, je peux conclure. Donc votre participation est extrêmement importante. C'est extrêmement important pour les prochains commentaires publics à venir, sur ces propositions, sur ces conceptions, sur le rapport préliminaire également. Donc vos

points de vue seront très utiles, et nous commencerons à rédiger des rapports basés sur vos points de vue.

Pour le moment, les observateurs sont les bienvenus et vous pouvez trouver plus d'informations au lien que vous avez à l'écran. La présentation est disponible également dans la description de la semaine de Prep Week. Donc envoyez-nous vos points de vue. Vous avez une adresse email inputonreviews@icann.ORG. Ça, c'est archivé publiquement. Et enfin, vous pouvez suivre notre travail sur le wiki. Vous pouvez écouter les enregistrements. Donc tout ça, c'est sur la page wiki. Donc merci Yvette d'avoir indiqué ces adresses également dans le chat. Merci à Alice également qui nous indique comment devenir observateur dans le chat.

Donc les débats vont se poursuivre. Là, ce n'était qu'une séance d'entraînement, et les débats vont donc se poursuivre. Nous allons voir cela lors des séances de l'ICANN 85 à Mumbai. Donc, vous voyez que cela sera débattu longuement. C'est très pertinent pour notre travail.

Nous allons avoir une séance plénière le jeudi à 19 h, à 3 h 30 UTC, 19 h heure locale. Et pendant toute la semaine, les différents groupes vont réfléchir à cela avec des séances de travail, vont débattre de ces problématiques avec le RSSAC notamment, le samedi 7 mars à 16 h 30, 11 h UTC. Le dimanche, vous avez une séance de travail du conseil de la GNSO à 10 h 30 heure locale. L'At-Large à 16 h 30 heure locale, 11 h UTC, va avoir une séance sur la

révision des révisions. Le GAC également va débattre avec le groupe intercommunautaire de la révision des révisions.

Le mercredi, nous aurons d'autres réunions à ce sujet. Nous aurons donc l'ASO à 9 h du matin, heure de Mumbai, et nous aurons également le conseil de la ccNSO qui aura une consultation des ccTLD sur la révision des révisions à 16 h 30, heure de Mumbai. Donc, nous aurons ce jeudi 12 mars – je l'ai déjà mentionné, la séance plénière, et on sera très heureux et heureuse de vous retrouver à ce moment-là pour que l'on puisse poursuivre les débats. Nous aurons donc tout un travail qui sera effectué avant le rapport final qui sera rédigé. Avant que je conclue, est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions?

CHRIS DISSPAIN

Rien à rajouter.

MANAL ISMAIL

Merci Chris, Avri et merci à toutes et à tous de votre participation à cette séance. Merci de votre soutien. Merci à toute l'équipe de soutien et nous allons continuer à contribuer à communiquer en ligne. Et je vous souhaite une excellente journée. Je vous souhaite une excellente semaine de préparation. Merci à toutes et à tous. L'enregistrement est maintenant terminé.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]